|  |
| --- |
| Convention de coopération rÉgionale (CCR) entre la France/la Nouvelle-CalÉdonie et le VanuatuProgramme 2022 |

 **** 

# - Appel À projets -

* **Date de lancement :  06/06/2022**
* **Date de clôture : 08/07/2022**

## Objectifs

La Convention de Coopération entre la France/la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu a pour objectif de **renforcer les liens unissant la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu** du fait de l’histoire, de la géographie et de la culture.

Dans ce cadre, des projets permettant d’**approfondir leurs relations de coopération** dans des domaines d’intérêt réciproque peuvent être financés.

***Récurrences****: Pour les projets présentant une ou plusieurs récurrences d’une année à l’autre, cette éventualité doit être signalée dans le dossier. Il en sera tenu compte sans que cela suffise toutefois à justifier l’attribution automatique de contributions successives. Les projets ayant déjà bénéficié de la Convention de Coopération Régionale doivent être complétés par un compte rendu technique et financier de l’exercice précédent.*

## Conditions d’éligibilité

**Domaines d’action :** En 2022, les domaines d’action retenus concernent principalement le secteur de l’éducation, de la formation professionnelle, de l’insertion des jeunes, de la francophonie, avec un focus particulier sur l’enseignement supérieur et la recherche.

Sont également éligibles les projets concourant à favoriser toute activité qui puisse promouvoir les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et la République du Vanuatu.

* **Bénéficiaires :** les bénéficiaires peuvent être :

- les départements et services du gouvernement

- les provinces

- les établissements publics

- les ONG et groupements associatifs

- les entreprises du secteur privé

## Démarches à entreprendre - contacts

Pour tout renseignement, pour vous procurer les fiches projet ainsi que pour soumettre votre dossier, veuillez contacter :

* **Pour le Vanuatu :**

**Unité de coordination des aides et de la négociation (ACNU),**

Bureau du Premier Ministre

M. Eric MALESAS / M. Scott TAVI

Tél : (+678) 22413

eimalessas@vanuatu.gov.vu / stavi@vanuatu.gov.vu

**Service de coopération et d’action culturelle (SCAC),**

Ambassade de France au Vanuatu.

Tél : (+678) 28 700/28 725

delphine.sumu@diplomatie.gouv.fr

violette.perronnet@diplomatie.gouv.fr

*Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet de l’Ambassade de France* [*www.ambafrance-vu.org*](http://www.ambafrance-vu.org)*.*

* **Pour la Nouvelle-Calédonie :**

**Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) / Délégué de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu**

Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Mme Marie-Paule CARUSO / M. Gaston WADRAWANE

(+687) 25.00.41 / (+678) 28740

marie-paule.caruso@gouv.nc

gaston.wadrawane@gouv.nc

BP M2, 8 route des artifices, 98849 Nouméa Cedex.

*Les fiches projets peuvent directement être téléchargées sur le site internet du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* [*www.gouv.nc*](http://www.gouv.nc)*, rubrique « Relations Extérieures »*

**Les fiches projets dûment remplies, ainsi que leurs annexes, doivent être renvoyées à l’un de ces 3 destinataires sous format électronique (word, pdf ou excel)**

**au plus tard le 08/07/2022.**

**Le montant des subventions allouées à chacun des projets ne pourra excéder 40.000 €. Les cofinancements sont vivement encouragés**